



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1
Plan de Zonage
Nord

1/7000e

PLU
Approuvé par DCM le 29 mai 2013

Révision	
N°1 :	09.10.2017
N°2 :	07.10.2019
N°3 :	07.10.2019
N°4 :	17.12.2020
Révision allégée	
N°1 :	03.04.2017
N°2 :	Projet de loi n° 20.01.2020
N°3 :	Av. Ville n° 13.04.2021
N°4 :	14.12.2016
N°5 :	20.01.2020
N°6 :	01.07.2019
Modification simplifiée	
N°1 :	20.06.2014
N°2 :	09.03.2015
N°3 :	14.12.2015
N°4 :	14.12.2016
N°5 :	20.01.2020
N°6 :	01.07.2019

- Légende**
- Limite de zone ou de secteur
 - Plantation à réviser
 - Espace Bois Classe
 - Terrain cultivé à protéger
 - Espace bois à aménager au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiment remarquable au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Servitude au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Emplacement Révisé
 - Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Zone non alloué à l'édification
 - Secteur non constructible
 - Zone d'implantation bâtiment
 - Zone d'implantation du parking silo
 - Secteur de mixité sociale
 - Servitude au titre de l'article L.151-41 du CU (mixité sociale)
 - Secteur délimité au titre de l'article L.151-28 du CU
 - Principe d'arcades
 - Aligement, encadrement des bâtiments
 - Axe d'implantation
 - Réseau d'irrigation et ouvrage remarquable au titre du L.151-19
 - Risque mouvement de terrain

